

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 JUIN 2016

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Extension de réseaux d'assainissement Quartier La Coste et Route de St Agrève (Les Nonières) et La Glorie (Le Cheylard) : Avenant n° 1
 - B. Travaux de mise en conformité du captage du Puits de l'Eysse à Arcens : demande de subvention
 - C. Travaux de mise en conformité du captage des Sauvants à St Agrève : demande de subvention
 - D. Travaux de mise en conformité des captages de Marlhincet et Font Lachenal à St Martin de Valamas : demande de subvention
 - E. Procédures de mise en conformité du captage de Vahylles à St Clément : demande de subvention
 - F. Travaux de réhabilitation du réservoir du village à St Pierreville : demande de subvention
 - G. Contrôle additionnel pour le captage de Champchiroux à St Martin de Valamas : demande de subvention
 - H. Extension du réseau d'assainissement pour raccordement de l'usine Teyssier et du quartier de Clavière sur la commune de St Agrève : information sur l'attribution du marché
 2. Travaux
 - A. Mise aux normes accessibilité de bâtiments publics : demande de subvention
 3. Voie CFD
 - A. Voie CFD St Martin de Valamas - St Agrève (Tranche 1) : mise à jour de la demande de subvention DETR 2016
-

Date de la convocation : 6 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés : M. Maurice WEISS, M. Philippe DESESTRES.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Michel VILLEMAGNE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Christian FEROUSSIER, Directeur des pôles Tourisme et Culture
- Morgane MAITRIAS, Chargée de mission Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter l'ordre du jour de ce Bureau.

1. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge des compétences eau et assainissement.

A. Extension de réseaux d'assainissement Quartier La Coste et Route de St Agrève (Les Nonières) et La Glorie (Le Cheylard) : Avenant n° 1

M. Fayard rappelle le marché passé avec le groupement d'entreprises cotraitantes HILAIRE Jean et Fils / SAUR Centre Rhône Alpes Auvergne, qui prévoit la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le quartier La Coste et Route de St Agrève, aux Nonières, et Quartier La Glorie, au Cheylard.

Ce marché doit faire l'objet d'un avenant ayant pour objet de remplacer la conduite d'eau potable existante, vétuste et de diamètre insuffisant pour assurer la desserte des habitations futures, par une conduite de diamètre supérieure et de reprendre les branchements existants.

Cet avenant a un coût de 25 728,00 € ht, portant le montant total du marché à 406 443,90 € ht, soit une plus-value de 6,76 %.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le quartier La Coste et Route de St Agrève, aux Nonières, et Quartier La Glorie, au Cheylard ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

B. Travaux de mise en conformité du captage du Puits de l'Eysse à Arcens : demande de subvention

M. le Vice-président informe le Bureau que la procédure pour la mise en conformité administrative du captage du Puits de l'Eysse, sur la Commune d'Arcens, est terminée, le Préfet ayant pris l'arrêté préfectoral de DUP.

Les travaux de mise en conformité du captage vont ainsi pouvoir être effectués.

Le coût de l'opération de mise en conformité du captage du Puits de l'Eysse a été estimé à 37 000 € ht.

Des subventions peuvent être demandées au Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

C. Travaux de mise en conformité du captage des Sauvants à St Agrève : demande de subvention

M. le Président informe le Bureau que la procédure pour la mise en conformité administrative du captage des Sauvants, sur la Commune de St Agrève, est terminée, le Préfet ayant pris l'arrêté préfectoral de DUP.

Les travaux de mise en conformité du captage vont ainsi pouvoir être effectués.

Le coût de l'opération de mise en conformité du captage des Sauvants a été estimé à 30 000 € ht.
Il convient de demander une subvention au Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

D. Travaux de mise en conformité des captages de Marlhincet et Font Lachenal à St Martin de Valamas : demande de subvention

Les procédures pour la mise en conformité administrative des captages de Marlhincet et Font Lachenal, sur la Commune de St Martin de Valamas, sont terminées, le Préfet ayant pris les arrêtés préfectoraux de DUP.

Les travaux de mise en conformité des captages vont ainsi pouvoir être effectués.

Le coût de l'opération de mise en conformité du captage de Marlhincet a été estimé à 80 000 € ht.
Le coût de l'opération de mise en conformité du captage de Font Lachenal a été estimé à 70 000 € ht.

Des subventions peuvent être accordées par le Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

E. Procédures de mise en conformité du captage de Vahylles à St Clément : demande de subvention

M. le Président rappelle au Bureau que dans le cadre du budget 2016, il est prévu le lancement de procédures de mise en conformité de captages.

Ainsi, il est projeté la réalisation de la mise en conformité du captage de Vahylles, sur la commune de St Clément.

Le coût de cette opération est estimé à 12 000 € ht.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à demander une subvention au Département de l'Ardèche et à l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

F. Travaux de réhabilitation du réservoir du village à St Pierreville : demande de subvention

M. Fayard informe le Bureau qu'il convient de réaliser des travaux de réhabilitation sur le réservoir du village à St Pierreville.

Le coût de l'opération a été estimé à 50 000 € ht.
Une subvention peut être sollicitée auprès du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

G. Contrôle additionnel pour le captage de Champchiroux à St Martin de Valamas : demande de subvention

Raymond Fayard indique que l'Agence de l'eau a lancé un appel à projets donnant accès à des subventions pour la réalisation des analyses liées à la mise en œuvre du contrôle additionnel prévu par la directive cadre sur l'eau.

La Communauté de communes Val'Eyrieux est concernée par le captage de Champchiroux, sur la commune de Saint Martin de Valamas, répondant aux critères de l'appel à projets.

Le coût des analyses sur ce captage a été estimé à 895,96 € ht.

Une subvention à hauteur de 80 % peut être demandée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau.

H. Extension du réseau d'assainissement pour raccordement de l'usine Teyssier et du quartier de Clavière sur la commune de St Agrève : information sur l'attribution du marché

M. Fayard informe le Bureau que le marché a été attribué à l'entreprise FAURIE SAS pour un montant d'environ 85 000 € ht.

Une réunion de démarrage a eu lieu la semaine dernière.

Les travaux vont débuter cette semaine et devront être terminés avant le Festival Equiblues.

2. Travaux

M. le Président demande à Mme Faure, DGS, de présenter la délibération.

A. Mise aux normes accessibilité de bâtiments publics : demande de subvention

Mme Faure rappelle au Bureau que la loi du 11 février 2005 prévoit l'obligation de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Certains équipements gérés par la Communauté de communes ayant fait l'objet d'un diagnostic accessibilité, il convient aujourd'hui de réaliser les travaux en découlant.

Le coût estimatif de l'opération est de 450 000 € ht.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à demander une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

3. Voie CFD

M. le Président laisse la parole à Mme Carine Faure.

A. Voie CFD St Martin de Valamas - St Agrève (Tranche 1) : mise à jour de la demande de subvention DETR 2016

Mme Faure rappelle que, dans la poursuite des aménagements effectués sur la Dolce Via, est prévue la valorisation touristique de l'ancienne voie de chemin de fer départemental sur le tronçon St Martin de Valamas - St Agrève, divisé en deux tranches de travaux :

- Tranche 1 : St Martin de Valamas - Intres (4,3 km) + le pont en fer de St Martin de Valamas
- Tranche 2 : Intres - St Agrève (8,6 km)

Un dossier de demande de subvention pour la tranche 1, avec une dépense subventionnable de 980 000 €, a été déposé auprès de la Sous-préfecture de Tournon dans le cadre de la DETR 2016. Après étude du dossier par les services de l'état, ces derniers nous demandent de scinder la demande en 2 tranches de 490 000 € chacune.

Aussi, il convient d'autoriser M. le Président à déposer, dans le cadre de la DETR 2016, un nouveau dossier de demande de subvention d'un montant de 490 000 € ht, comme indiqué ci-dessous :

Tranche 1 St Martin de Valamas - Intres			
Dépenses		Recettes	
Travaux 4,3 km (35%)	450 000 €	Etat (DETR 2016)	171 500 €
Suivi/Maitrise d'œuvre	40 000 €	Département	43 000 €
		Fonds de concours Département	107 500 €
		FEADER	70 000 €
		Autofinancement	98 000 €
TOTAL	490 000 €	TOTAL	490 000,00 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 18h50

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

